

L'UTILISATION DE L'HÉLICOPTÈRE et les vols de loisirs dans les Alpes

Une journée d'étude et d'échanges



9 décembre 2009
Le Manège • 73000 Chambéry



club alpin français
comité de savoie des clubs alpins et de montagne



CIPRA France, la FFCAM et Mountain Wilderness France ont le plaisir de vous inviter pour une journée d'échanges internationale

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

9 décembre 2009

Centre de Congrès Le Manège
331 Rue de la République
73000 CHAMBERY

Un grand nombre d'utilisateurs de l'hélicoptère en montagne interprètent de manières différentes les règles de la navigation aérienne. Alors que ces pratiques génèrent une activité économique qu'il s'agit de mieux comprendre, cette situation entraîne souvent des critiques particulièrement du point de vue de l'éthique sportive et de la protection de l'environnement.

Outre la pratique de l'hélicoptère de loisir en montagne plus généralement, les échanges seront étendus à tous vols de loisirs avec des engins motorisés. Cette manifestation sera une contribution (avec 2 jours d'avance) à la journée internationale de la montagne du 11 décembre.

Ce séminaire est organisé dans le cadre des conférences de



Ce séminaire est issu d'un travail de recherche et d'analyse réalisé par Jennifer Heuck et publié tout récemment. Juriste spécialisé dans le droit de montagne (Institut de Droit Européen, université de Fribourg-CH), elle a recensé de manière exhaustive la législation, les règlements mais aussi les pratiques aériennes en montagne aussi bien en France que dans les pays frontaliers et au delà.

A la suite de la publication de cet ouvrage qui sera envoyé aux participants avant le séminaire, les organisateurs ont souhaité faire un état des lieux juridique et des pratiques en faisant dialoguer toutes les parties prenantes d'un sujet qui fait aujourd'hui débat dans les Alpes, et au delà.

Si vous ne pouvez pas venir au séminaire du 9 décembre, cet ouvrage est disponible au tarif de 22,18€ (frais de port inclus en France métropolitaine) sur simple demande à CIPRA France.



Ces actions ont reçu le soutien de :



Rhône-Alpes



Programme

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

Animation

Yannick Vallençant

Guide de haute montagne, consultant en communication et formateur, spécialiste des thématiques science/environnement/développement durable, ancien journaliste TV.

9h – Accueil, inscriptions

9h30 – Introduction ; mots de bienvenue

9h45 – Exposé de départ, cadrage de la problématique

Jennifer Heuck | Institut de droit européen, Université de Fribourg – chercheur assistante

10h15 – Témoignages et état des lieux

LE DROIT ET SES INTERPRETATIONS EN MATIERE DE LOISIRS AERIENS DANS LES ALPES

Catherine Marthe | Conseillère scientifique à l'Office Fédéral de l'Aviation Civile Suisse

Giovanni Agnesod | Directeur de l'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement du Val d'Aoste
Représentant de la Direction Générale de l'Aviation Civile – France

Régis Lavergne | Commandant du PGHM de Chamonix

Daniel Gerfaut Valentin | Coordinateur des gardes des réserves naturelles de Haute Savoie auprès du Conservatoire des espaces naturels 74-Asters

ÉTAT JURIDIQUE DES PRATIQUES DE LOISIRS MOTORISÉS DANS LES PAYS DE L'ARC ALPIN

Marco Onida | Secrétaire général de la Convention alpine (Innsbruck, Aut.)

12h30 – Déjeuner libre dans Chambéry

14h – Table ronde

PRATIQUES ET PERSPECTIVES / ASPECTS ECONOMIQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Christophe Rosset | Directeur général de SAF Hélicoptères (sous réserve)

Gérard David | Président de l'Union Française de l'Hélicoptère

Denis Crabieres | Vice président du Syndicat National des Guides de Montagne

Elsbeth Flüeler | Directrice de Mountain Wilderness Suisse

Jean Jacques Bonniot | Gardien du refuge du glacier Blanc

Olivier Martel | Gérant de la SARL Takamaka Alpes Sports Nature

16h30 – Conclusions

Jean-Pierre Courtin

Informations complémentaires

Contact

Delphine Charpin
CIPRA France – 5 place Bir Hakeim
F – 38000 Grenoble
tel/fax : +33 (0)4 76 48 17 46
france@cipra.org

Coordonnées bancaires pour votre règlement

Titulaire du compte : Commission internationale pour la protection des Alpes
Code banque : 15889
Code guichet : 08922
Numéro de compte : 00020113501 / Clé RIB : 51
Domiciliation : CCM Grenoble Centre
IBAN : FR 76 1589 9089 2200 0201 1350 151
BIC : CMCIFR2A

L'utilisation de l'hélicoptère et les vols de loisirs dans les Alpes

Inscriptions

Tarif : 20€ = accès au séminaire + café d'accueil + envoi de l'ouvrage de Jennifer Heuck (ou distribution à l'accueil en cas d'inscription tardive).

Modalités d'inscription :

- par courrier accompagné d'un chèque, virement ou mandat administratif à l'ordre de CIPRA France.
- par mail (france@cipra.org) puis règlement de l'inscription à l'accueil le jour du séminaire

Bulletin à retourner à :

CIPRA France, 5 place Bir Hakeim, F-38000 Grenoble

NOM	
Prénom	
Organisme/ fonction	
Adresse postale	
Tel/fax	
@	
Moyen de paiement	

Ce document est téléchargeable ici :

http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france/accueil/prog_helico.pdf/download

